

MAIRIE
DE
V I R A
0 9 1 2 0

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Vira, le 22 mai 2008

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2008

Présents : Christian AUTHIE, Philippe BABIN, Gilles BERDOT, Pierre BRICOUT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Viviane JURADO, Eric LLOREN, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Absents :

1- Comptes rendus des réunions

- SIAD : installation du nouveau conseil syndical
- Communauté de Communes du Canton de Varilhes :
 - Roger Sicre réélu président.
 - Vote de budget avec une part importante réservée au développement économique, 500 000 € pour les actions sociales (300 000 € pour les enfants : crèche, delta enfants jeunes..., 200 000 € pour les personnes âgées : Foyer logement et Association Bleu Printemps)
 - Prise en charge de 30 % des dépenses des communes pour la réfection des routes. Pour VIRA, la Com Com prend également en charge la partie périscolaire des dépenses du SIVOM (CLAE et CLSH)
- SMECTOM :
 - installation du nouveau bureau ; Mr Pedoussat, maire de Verniolle est élu président.
 - Réflexion sur l'avenir du traitement des ordures ménagères : les communes doivent donner leur avis ; une réunion est programmée le mercredi 28 mai (mairie de VIRA) à 21h pour en parler.
- Communes Electrifiées : pas de changement
- Commémoration de la bataille de Vira : le 8 juin à 10h30 au monument. Dominique fera passer un article dans les premiers jours de juin (sem 23)

2- Point AFR

La dissolution est à faire. Il reste à signer la feuille de délibération. Ph Babin s'en charge.

3-Point AFP :

Nous avons eu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête...

Le document est joint au présent compte rendu.

AG à VIRA le 6 septembre sous présidence de Ph Babin. Merci à Hélène de prendre cette réservation de salle en compte.

4-Signature d'une convention d'entretien avec la Commune d'Arvigna

Accord (unanimité) pour la signature d'une convention (pour la réalisation des travaux de nettoyage de la voirie) au prix de 38€ de l'heure (mise à disposition du personnel et du matériel).

5- Délibération sur l'élection de la commission d'appel d'offres

Nous devons reprendre la délibération concernant les membres de la commission d'appel d'offres car il manquait les 3 suppléants.

Elus à l'unanimité :

- 3 titulaires : Igor Cabezos, Hélène Pujol, J.L. Clauzet
- 3 suppléants : Ph Babin, G.Berdot, V. Jurado

6-Délibération CNAL

A l'unanimité, prise d'une délibération précisant le désaccord sur l'article 89 de la loi d'août 2004 (obligation pour la commune de participation financière en cas de scolarisation d'enfants du primaire en école privée)

7-Recensement de la population 2009

Un nouveau recensement est prévu en 2009 (précédent en 2004).

La procédure sera identique. Un coordonnateur doit être nommé pour les congés.

Les membres du conseil municipal doivent y réfléchir et faire une proposition pour le prochain conseil.

8-Fonctionnement de la salle des fêtes

Principes

Nous devons décider du fonctionnement de la salle des fêtes d'autant plus que nous rencontrons des problèmes de planning : double réservation sur le 31 mai 08 avec la nécessité de compenser par une location du chapiteau de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes (délibération du CM).

Décision d'adopter certains principes :

- réservation par écrit sur une fiche de réservation (ex ci-joint)
- réservation par week-end entier
- une confirmation sera faite par le gestionnaire de la salle après validation
- une validation par une signature d'un contrat ou d'une convention 20 jours avant la mise à disposition de la salle

- La salle sera présentée le samedi 24 mai 2008 aux habitants de Vira lors d'un apéritif.

- Les premières locations commencent avant réception des travaux. Celle-ci doit se faire d'urgence (avec des réserves éventuellement) pour éviter tout problème juridique. *En fait la pré-réception avec réserves (réalisée) est en cours de transformation en réception avec réserves. Il restera le goudronnage, mais celui-ci est hors marché.*

- Une inauguration officielle, avec les financeurs, aura lieu après les congés.

Conditions de location et de mise à disposition

Le tableau joint analyse les différents cas de figure :

La mise à disposition ponctuelle se fait :

- Gratuitement et sans caution :
 - Pour les organismes scolaires et périscolaires
 - Pour le comité des fêtes de la commune, et ceux de la vallée pour des opérations concernant la commune
 - Eventuellement pour un comité des fêtes autre pour des opérations concernant la commune
 - Pour des associations avec un objet culturel, sportif ou social pour des actions concernant directement la commune.
- Gratuitement et sans caution, mais avec une participation aux frais calculée au cas par cas pour les mêmes associations que ci-dessus, mais dans le cas de locations multiples

- En ce qui concerne les particuliers, la salle sera réservée aux habitants du village. La première réservation de l'année sera gratuite, ensuite il sera demandé 50 € par location. Une participation aux frais de chauffage sera demandée du 1^{er} octobre au 31 mai. Celle-ci sera de 30 € par jour (il est rappelé que la location de Week-end est au minimum de 2 jours).
- La salle ne sera pas mise à disposition dans les cas non prévus ci-dessus

Unanimité sur les conditions d'occupation de la salle.

Tarifs votés par 10 voix pour et une voix contre.

L'attention du conseil est attirée sur le fait que les conditions votées, nettement plus favorables que celles utilisées dans les autres villages des environs, risquent d'avoir les conséquences suivantes :

- Location par des prête-noms de la commune
- Les charges de la salle ne seront pas couvertes par les utilisateurs, ce qui revient à faire payer ces charges par l'impôt (le fonctionnement n'est pas gratuit).

Ces conditions seront revues annuellement en fonction de l'expérience acquise.

Contrat de location et conventions

Les projets de contrat pour les particuliers, et de conventions pour les associations, sont analysés et corrigés.

Dans la version jointe, ils sont votés à l'unanimité :

- Contrat de location
- Schéma de convention pour les associations
- Convention pour l'association « Forum du Bien Etre »
- Convention spécifique avec le Comité des Fêtes

Responsables du suivi de la salle

Hélène Pujol, et Igor Cabezos en son absence, ont accepté la responsabilité de ce suivi. Le Conseil Municipal y est favorable (unanimité) et les en remercie vivement.

Une délégation de signature leur permettra de signer contrats et convention en l'absence du maire.

9-point sur les travaux

Fin de la réalisation du bar.

Les travaux de goudronnage auront lieu les 26 et 27 mai (dates revues depuis la réunion)

Le lotissement sera goudronné semaine 21

10-Divers

Précisions sur

- la course la « Ronde de l'Isard » et l'arrêté municipal
- le réseau chaleur : subventions possibles pour les particuliers (norme 1000 kw/ml nécessaire) et utilisation des tranchées d'assainissement possibles. La réunion du 17 juin 2008 sera en partie consacrée à ce sujet.
- Paychère : la pierre a été retirée par les militaires, mais bouche le chemin. Eric propose de retirer les pierres et de mettre 2 poteaux et une chaîne. Cette solution est retenue et Philippe et Pierre réaliseront les poteaux tandis qu'Eric les mettra en place avec la tarière. Question à Eric, Pierre et Eric : *Peut-on utiliser la même solution pour la salle des fêtes ?*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15

*PJ : fiche de réservation
Procédure
Tableau des cas possibles de location
Contrat de location
Schéma de convention pour les associations
Convention Comité des Fêtes
Convention « Forum du Bien Etre »*

Le Maire
Jean-François SPRIET

Actions à réaliser

Quoi	Qui	Quand	
Dissolution AFR : délibération à faire signer	Ph Babin	Urgent	
AFP <ul style="list-style-type: none"> ○ Insertion ○ Dossier enquête à préparer ○ Permanence 28-29-30 juillet ○ AG 6 sept 	JFS JFS JFS Philippe	Voir avec Philippe et Pierre idem	Merci à Hélène de réserver la salle des fêtes
Délib convention Arvigna	Brigitte	Cette semaine	Retourner la convention
Délib appel offres	Brigitte	Cette semaine	Revue
Délib CNAL	Brigitte	Dans les 15 j	
Délib location chapiteau	Brigitte	De suite	
Délib Art'Sel	Brigitte	De suite	Mise à disposition chapiteau et Ecole pour fête du jeu
Recensement 2009 : choisir un coordonnateur	CM	Lors de la réunion du 17 juin	
Délib sur utilisation salle des fêtes	Brigitte	Cette semaine	
Délib sur les contrats et conventions	Brigitte	Cette semaine	Délib contrat Délib convention Délib Comité des Fêtes Délib Forum du Bien Être
Documents location à finaliser	Jean-François SPRIET	Cette semaine	
Délib sur la nomination d'Hélène et Igor	Brigitte	Cette semaine	
Arrêté de délégation de signature (Hélène Igor)	Brigitte/JFS	Cette semaine	
Poteaux Paychère + chaîne	Philippe et Pierre Eric	Dans les 15 j	Préparer les poteaux Mise en place
Est-il possible de préparer la même chose pour la salle des fêtes ?	Philippe et Pierre Eric		Laisser un passage d'environ 1 m pour piétons